







ardêche LE DEPARTEMENT

– LΛ DRO ME – LE DÉPARTEMENT



## Sommaire

Editorial	3
Ouverture	4
Contexte et état des lieux	6
PREMIÈRE TABLE RONDE Feuillus : oubliés et pourtant !	7
DEUXIÈME TABLE RONDE Gros bois et sapins : mal aimés et pourtant !	12
ATELIER N°1 S'adapter et anticiper les débouchés : l'essence du circuit court	17
ATELIER N°2 Vendre plus de bois local (en local !) : la réalité du circuit court ?	19
ATELIER N°3 - L'implication locale : le moteur du circuit court ?	21
Conclusions et synthèse	23
Clôture	25

Union des Forestiers Privés de l'Ardèche

## Sigles et abréviations

55			
ASLGF	Association Syndicale Libre de Gestion	LIDAR	« light detection and ranging » ou « laser
	Forestière		detection and ranging » (soit en français
B2F	Bourse Foncière Forestière de l'Ardèche		«détection et estimation de la distance par la
BIBE	Bois Industrie et Bois Energie		lumière » ou « par laser »)
CFPF	Centre de Formation Professionnelle	ONF	Office National des Forêts
A 1000	Forestière	PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert	PRBF	Programme Régional de la Forêt et du Bois
	de Technologie	PSG	Plan Simple de Gestion
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière	PTER	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
CVO	Cotisation Volontaire Obligatoire	RTG	Règlement Type de Gestion
DETR	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de	SDEA	Syndicat de développement, d'équipement et
	l'Alimentation et de la Forêt		d'aménagement de l'Ardèche
EPCI	Etablissement Public de Coopération	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de
	Intercommunale		Développement Durable et d'Egalité des
FCBA	Institut technologique Forêt Cellulose Bois		Territoires
	Construction Ameublement	UDFP	Union Drômoise des Forestiers Privés

**UFPA** 



### **EDITORIAL**

Les Départements de l'Ardèche et de la Drôme ont fait de la filière forêt-bois une de leurs priorités en matière de développement durable et local. Nos territoires ont en effet des atouts sérieux : une ressource abondante, un tissu d'entreprises diversifiées, de l'exploitation jusqu'à la seconde transformation en passant par les scieries.

Depuis une dizaine d'année nos deux collectivités à travers des politiques ambitieuses soutiennent cette filière stratégique pour la développer, la structurer. Nos objectifs sont la création d'emplois, de valeurs, mais aussi la préservation de ce précieux patrimoine aux fonctions socio-environnementales remarquables mais désormais impacté par le changement climatique.

Les orientations des politiques nationales, régionales visent une augmentation de la mobilisation des bois, de façon durable. Nos territoires dromardéchois, très forestiers, représentent assurément une partie de la ressource du futur!

Dans ce contexte, nous avons souhaité interroger les acteurs de la filière forêt-bois sur un schéma de développement davantage basé sur les circuits de proximité et les filières locales.

En effet, au sein d'un marché concurrentiel, quelle place peut être faite aux circuits courts en matière de filière forêt-bois? A l'image de nos produits agricoles, peut-on également pour partie de la ressource forestière dromardéchoise envisager de «récolter, transformer, consommer bois et local » ?

La valeur ajoutée générée par ce type d'organisation devrait permettre de mettre en place un modèle économique équilibré et solidaire de l'amont à l'aval de la filière.

Toutes ces questions essentielles ont alimenté les 4es assises Ardèche Drôme de la filière forêt-bois, sur le thème « **Et si, nous aussi, on parlait circuits courts!** ».

Marie-Pierre MOUTON Présidente du Département de la Drôme Laurent UGHETTO Président du Département de l'Ardèche

# Ouverture des assises

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, près de 200 personnes se sont réunies au CEP du Prieuré de Saint-Péray pour participer aux 4<sup>èmes</sup> Assises Drôme-Ardèche de la filière forêt-bois, un événement organisé par le Département de l'Ardèche, le Département de la Drôme, en collaboration étroite avec l'interprofession FIBOIS Ardèche-Drôme ainsi que l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), de l'Office National des Forêts (ONF) et des communes forestières Ardèche-Drôme. Le titre de cette édition était « Et si, nous aussi, on parlait circuits courts! ».

**Mme Bernadette Roche**, conseillère départementale de l'Ardèche déléguée à la forêt et à l'aménagement foncier, rappelle que ces assises bidépartementales sont l'occasion d'échanger pour préparer les futures politiques départementales en faveur de la filière forêt-bois. Leur ambition est forte : la 3ème édition qui s'est déroulée en 2013 à Eurre a ainsi permis de porter le programme d'actions triennal consacré à l'adaptation des forêts drômardéchoises au changement climatique, de faire naître, en 2017, la marque « *Rénov'Bois* » pour promouvoir le bois dans la rénovation individuelle et d'agir pour améliorer le transport des bois ronds sur le réseau routier départemental ardéchois.

Les 4<sup>èmes</sup> assises précèdent les décisions qui seront prises en vue de l'élaboration d'un troisième plan départemental forêt-bois. L'évaluation du deuxième plan départemental forêt-bois de l'Ardèche a fait ressortir un bilan positif : les politiques ont été portées, les projets de budget ont été réalisés et les acteurs de la filière ont montré leur attachement au maintien du Département comme service de proximité, défenseur des spécificités ardéchoises.

Comme en témoignent ses 672 000 hectares de forêts et ses 1 600 entreprises générant un vivier de plus de 3 104 emplois et 362 millions  $\in$  de chiffre d'affaires, la filière forêt-bois occupe une place stratégique dans l'économie des deux départements.

Le thème retenu pour les assises 2017, « Et si, nous aussi, on parlait circuits courts ! », invite à se questionner sur plusieurs sujets : comment approvisionner une filière locale avec des ressources locales et améliorer les peuplements ? Comment valoriser ces peuplements et impulser de nouveaux produits et marchés ? Quelle est la capacité des circuits courts à générer des richesses sur les territoires, et ce dans un marché concurrentiel ? Comment structurer l'offre et la demande de bois local en lien avec l'intensification de la commande publique ?

Mme Bernadette Roche conclut en rappelant que cette journée vise à construire une stratégie de développement de la filière qui profite au mieux aux territoires tout en s'inscrivant dans une volonté de préservation du patrimoine pour les générations futures.

M. Olivier Amrane, adjoint au maire de Saint-Péray et conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, conseiller spécial auprès du président Laurent Wauquiez chargé de la ruralité et de l'innovation dans les territoires, rappelle qu'Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française en volume de



M. Christian MORIN. et M. Pierre CHAPSAL

bois sur pied, la première région de montagne et la deuxième région en volume de sciages. La filière compte plus de 16 700 entreprises, 45 000 salariés et pèse fortement sur l'économie et l'emploi local.

La région se caractérise par le morcellement de ses forêts - détenues à 80% par des propriétaires privés et par des difficultés d'accessibilité et d'exploitation. Il est aujourd'hui nécessaire de trouver des solutions locales pour éviter de recourir au bois importé, d'améliorer la structuration de la filière pour répondre au développement du bois énergie et de perfectionner la coordination des multiples acteurs.

Un plan ambitieux a été élaboré collégialement lors des assises régionales du 24 novembre 2016. Complémentaire du plan lancé par l'État, il met en évidence les synergies entre les différentes collectivités. De plus, un budget de 52 millions € sur 5 ans (dont 80% prévus pour l'investissement, soit 7,4 millions € par an) a été voté le 29 septembre 2017 à l'unanimité pour soutenir les acteurs et les entreprises de la filière bois.

Le plan régional s'articule autour de cinq grands axes :

- améliorer la mobilisation des bois de massif en apportant un appui technique aux propriétaires forestiers publics et privés, en soutenant l'élaboration de plans simples de gestion forestière en forêts privées ainsi que les travaux sylvicoles, et en aidant la création de dessertes forestières;
- 2. renforcer la compétitivité et la modernisation des entreprises avec un accompagnement majeur des entreprises de travaux forestiers, en soutenant l'investissement des scieries et de production de bois énergie, et en créant un fonds pour financier les stocks ;
- 3. progresser sur l'innovation et la structuration de la filière ;
- 4. promouvoir et développer la construction en bois local, avec le lancement d'un appel à projets début 2018 pour soutenir la réalisation de bâtiments exemplaires ;
- 5. mobiliser l'agence économique régionale de la filière au niveau départemental avec la création de guichets ardéchois et drômois en janvier 2018 dans le cadre d'un contrat « *Ambition Forêt* ». Ces guichets permettront aux porteurs de projets de s'appuyer sur un contact local.

**M. Christian Morin**, vice-président du Conseil départemental de la Drôme chargé des bâtiments et de la filière bois, indique que le deuxième plan bois départemental, envisagé pour les 5 prochaines

années, sera voté début 2018. Il se réjouit que la Région ait voté un budget de 52 millions € pour la filière bois. Pour vérifier que les options testées sont adaptées aux besoins du terrain, la proximité qui est un atout de l'échelon départemental est nécessaire car il permet d'adresser les subventions avec efficacité. Même si la loi « NOTRe » confie aux Régions des responsabilités qui incombaient auparavant aux Départements, il espère que le travail sur le terrain continuera d'être réalisé en partenariat. Il invite également la Région à porter un regard intéressé sur la deuxième transformation du bois car les charpentiers et les menuisiers, qui ont une place importante dans le tissu économique local, ne peuvent pas, pour la grande majorité et au regard des critères FEADER actuels, émarger aux règlements d'aide en vigueur sur la filière bois.

## Contexte et état des lieux de l'amont de la filière forêt-bois en Ardèche-Drôme



**M. Boris Boucher**, directeur de FIBOIS Ardèche Drôme, présente des éléments de contexte.

Il rappelle que l'accroissement constant des surfaces forestières, qui représentent 57% du territoire de l'Ardèche et 52% du territoire de la Drôme, en fait un enjeu majeur pour les collectivités publiques, aménageurs du territoire. L'une des spécificités de cette forêt demeure son caractère privé : 90% de la forêt ardéchoise et 74% de la forêt drômoise sont privés. En Ardèche, la moitié du volume sur pied est constitué de feuillus et l'autre moitié de résineux. Dans la Drôme, la répartition est de 60% de feuillus et 40% de résineux. Selon les chiffres de l'Agreste pour 2011-2015, les volumes récoltés restent plutôt stables : 250 000 m³/an de bois sont prélevés en Ardèche, tandis que 170 000 m³/an de bois sont récoltés dans la Drôme.

La part de récolte de bois énergie est en augmentation depuis les cinq dernières années. La moitié des ménages ardéchois utilisent le bois bûche en chauffage principal ou d'appoint, contre 29% des ménages drômois. Les

estimations des volumes de récolte de la filière bois bûche (autoconsommation) sont significatives : 370 000 m³/an de feuillus en Ardèche et 290 000 m³/an en Drôme seraient récoltés. Concernant la récolte de bois d'œuvre, ce sont les résineux qui sont majoritairement récoltés. En Ardèche, la production de sciages est majoritairement tournée vers le résineux tandis qu'en Drôme, les 15 000 m³ de bois feuillus transformés sont corrélés à la filière « piquet ».



**M. René Sabatier,** ingénieur à l'antenne Drôme-Ardèche du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et maire de Saint-Clair, fournit des données chiffrées. L'Ardèche compte 317 000 hectares de forêts, dont 287 000 hectares de forêt privée. La surface totale de feuillus est de 212 000 hectares, dont 199 000 hectares de forêt privée et 200 000 hectares de forêt feuillue en production.

La Drôme compte elle 335 000 hectares de forêt dont 247 000 hectares de forêt privée et 307 000 hectares de forêt de production. La surface totale de feuillus est de 194 300 hectares, dont 170 000 hectares de forêt feuillue en production.

En Ardèche, le capital sur pied est de 43 millions de m³, dont 19,8 millions de m³ de feuillus avec 5 millions de châtaigniers et 4 millions de hêtres. Dans la Drôme, sur les 33 millions de m³ sur pied, 18,8 millions de m³ sont composés de feuillus avec 1 million de châtaigniers et 6 millions de hêtres. Sur les 38,6 millions de m³ de feuillus qui se trouvent en Ardèche et en Drôme, 6 millions de m³ sont donc du châtaigner et 10 millions de m³ sont du hêtre. **Malgré des volumes importants, les pourcentages de récolte s'avèrent extrêmement bas.** 

Au niveau de la sylviculture du hêtre, les futaies régulières, qui constituent une part majoritaire, sont parcourues par des rotations de 8 à 15 ans et un diamètre d'exploitabilité de 40 à 50 cm. Une



autre sylviculture est pratiquée, celle du traitement en futaie irrégulière avec une rotation des coupes de 6 à 10 ans et un diamètre d'exploitabilité de 40 à 60 cm. En futaie irrégulière, le hêtre est souvent mélangé au sapin. Le traitement en taillis simple, qui se retrouve dans la partie méditerranéenne des deux départements, est propre aux forêts des collectivités avec un diamètre d'exploitabilité de 20 à 25 cm et une rotation de 20 à 40 ans. Plus de 50% de la surface des taillis s'avère être hors sylviculture, avec des peuplements faiblement productifs et généralement inaccessibles.

Pour le châtaignier, la conversion des taillis en futaie irrégulière est une option récente : les peuplements dynamiques sont visés avec une rotation d'intervention tous les 3 à 7 ans et un objectif de production de diamètres de 35 à 60 cm. L'un des traitements recherchés est le taillis, avec des rotations de 15 à 25 ans et un diamètre d'exploitabilité de 20 à 30 cm. En futaie régulière, la rotation est de 4 à 7 ans avec un diamètre de 35 à 50 cm.

La sylviculture du châtaignier concerne principalement des peuplements issus d'anciens vergers abandonnés dans les Cévennes et installés sur un relief escarpé. Le plus souvent, les arbres sont très vieux et l'itinéraire technique passe par une récolte par coupe rase en vue d'une régénération. En revanche, les demandes sociétales doivent être prises en considération : les coupes de taillis sont mieux acceptées que les coupes rases en fonction des secteurs, comme dans le nord de la Drôme.

En complément, **M. Yves Le Jean**, chef du service forêt à l'agence Drôme-Ardèche de l'Office National des Forêts (ONF), précise que les chiffres présentés ce jour, issus de l'IGN, n'offrent pas de données précises quantifiables sur les surfaces, volumes, productions et accroissements des peuplements par essence (hêtres, feuillus précieux, sapins). **Les feuillus sont moins récoltés que les résineux et leur volume s'accroît dans les peuplements des deux départements.** Le châtaignier est le feuillu qui présente le plus d'intérêt localement pour les débouchés en menuiserie et piquets, mais le rebut est important. Les autres essences sont majoritairement utilisées pour le chauffage, que ce soit le bois-bûche ou le bois énergie après réduction en plaquettes forestières.

En forêt publique, la proportion de hêtres dans la récolte est inférieure à celle que cette essence occupe dans les peuplements forestiers. Les autres feuillus récoltés en Drôme-Ardèche représentent un volume de plus de  $7\,000\,\mathrm{m}^3$ /an. En sus se trouve un important volume de taillis 100% bois énergie et des houppiers feuillus.

Certains secteurs de montagne, comme le Royans, possèdent du hêtre de qualité déroulage, mais ce débouché s'assèche. En Nord-Drôme, il est valorisé sur de faibles quantités. Un potentiel existe pour les érables en montagne, ce qui pourrait présenter un enjeu important pour des filières de niche très localisées.

M. René Sabatier conclut: aussi paradoxal que cela puisse paraître, les départements de la Drôme et de l'Ardèche importent du bois énergie (bois-bûche, bois-plaquette). Cette contradiction s'explique par des questions de logistique et par la difficulté à trouver des débouchés optimisés à la récolte. Il convient d'être vigilant et il est nécessaire de prêter attention aux conflits d'usage dans les zones mécanisables pour le bois énergie en particulier (Nord-Drôme). Des efforts doivent être poursuivis sur la conversion des anciens vergers inadaptés à la production de fruits ou de bois aux qualités attendues par les utilisateurs (Ardèche).

La baisse continue du prix du bois sur pied conjuguée à la hausse de la demande en bois-bûche amène à une régression de la sylviculture. Les recettes d'une coupe (rase) permettent difficilement de reboiser alors que le changement climatique exige la transformation de certains peuplements. Les effets du changement climatique et les problèmes sanitaires du châtaigner (chancre de l'écorce, cynips, encre) amènent à réduire les superficies qui lui sont favorables. La régénération naturelle du hêtre peut se faire avec la récolte. Dans le cas contraire, les peuplements deviennent denses. Même si la rémunération n'y incite pas véritablement, **l'objectif reste de produire du bois de qualité**.

M. Christophe Prince, délégué d'Interbois Périgord depuis 1999, explique que son organisation compte entre 60 et 70 adhérents pour environ 150 entreprises. Exploiter, transformer et mettre en œuvre sont les trois verbes qui définissent le mieux le circuit court. Une intervention à chacune de ces étapes est possible en facilitant l'exploitation, en accompagnant la transformation et en étant exemplaire sur le plan de la mise en œuvre des produits.

À la fin des années 2000, le consommateur a commencé à jeter son dévolu sur des lames larges ou sur d'autres essences plutôt que sur du parquet à lames étroites propres au châtaignier. À titre d'exemple, le fait que seuls des restaurants ou des gîtes apparaissaient lorsque la requête « châtaignier » était effectuée sur les moteurs de recherche était significatif d'un manque d'information et de communication. C'est pourquoi en 2009, sur les territoires de la Dordogne, du Limousin et de Poitou-Charentes, Interbois Périgord a décidé d'engager une étude nationale pour revaloriser l'image du châtaignier. Le souhait initial était de travailler sur des notions techniques et de faire de la pédagogie. Pour résoudre le problème de référencement, et donc de méconnaissance, un site Internet a été créé : www.le-chataignier.fr.

C'est l'essence, et non le territoire, qui a été placée au cœur de ce travail. Ainsi, le choix a été fait de valoriser le châtaignier sur d'autres territoires que la seule Dordogne : le Limousin, Poitou-Charentes, la Bretagne et la Corse. L'utilisation du châtaignier en construction a également été évoquée, mais comme la ressource ne permet pas d'obtenir les volumes de bois massifs adaptés à la construction, il était nécessaire de composer avec le diamètre des bois. C'est la raison pour laquelle l'essence s'est caractérisée pour des utilisations en lamellé-collé.

Malgré les beaux résultats obtenus comme la caractérisation des poutres lamellé-collé à l'institut technologique FCBA de Bordeaux, aucun bâtiment exemplaire n'a été édifié. D'autres pays comme l'Angleterre, l'Espagne ou le Portugal ont franchi le cap de la construction en lamellé-collé châtaignier : il s'agit donc d'une question de temps avant qu'une concrétisation soit observée en France.

Le programme d'actions s'est articulé autour de six volets : le collage du châtaignier ; le développement d'un profil de lames de bardage ; la réalisation d'un classement d'aspect des sciages ; le blocage des tanins ; la caractérisation des bois massifs par Boislim ; la communication. Son objectif était de valoriser l'ensemble des usages du châtaignier. Les ganivelles, les piquets et les cache-poubelle ont des marchés approvisionnés localement et adaptés aux territoires, qui illustrent bien la diversité des possibilités. **Afin de valoriser les produits, les professionnels doivent mettre l'accent sur l'innovation,** 

Le fractionnement du programme en six volets répartis entre les territoires a permis d'obtenir des financements sur chacune des trois régions concernées (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes). Les professionnels ont également joué un rôle important puisque France Bois Forêt, via la Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO), a été sollicité pour financer la partie communication. Enfin, il ne faut pas oublier l'autofinancement par la structure et par le FCBA.

l'accompagnement des produits et la modernisation de l'approche commerciale.

Le programme ne visait pas à travailler sur l'amont, mais sur la valorisation du bois. Toutefois, même si le châtaignier est soumis à des **phénomènes de dépérissement** et qu'il est impossible de le maintenir dans toutes les zones, les sylviculteurs ont agi pour le **préserver** et sont attentifs à la **pérennité de cette ressource**. Il convient de **ne pas opposer les usages**, mais d'**être vigilant au tri des produits sur les coupes**.

M. Prince insiste sur **l'importance de l'exploitation du bois, qui précède sa valorisation**. Il n'est pas toujours aisé de faire accepter l'exploitation de la forêt sur les territoires touristiques. Cela demande un travail d'information constant auprès du public, des riverains et des élus.

M. Quentin Rémy, ingénieur forestier chargé de mission au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PTER) du Pays d'Épinal, présente les activités de cette structure qui regroupe plusieurs communautés de communes. Au même titre que la production, il estime que la consommation doit également se faire en circuit court.

Afin de redorer le blason du hêtre, un travail de pédagogie a été réalisé en créant la marque « Hêtre des Vosges » qui a évolué pour devenir « Terres de Hêtre ». L'objectif de cette marque, dont le site Internet est consultable à l'adresse www.terresdehetre.com, est d'optimiser la valorisation de cette essence. Il évoque l'appui à la **recherche-développement** et le financement d'une étude sur un **système constructif innovant** pour démontrer les possibilités d'utiliser le hêtre en construction.

Alors que de nombreuses scieries avaient déposé le bilan en 2010, le travail réalisé sur cette essence les a finalement rendues rentables. Le fait que **les communes**, qui sont de **vrais leviers sur la commande publique**, commencent à utiliser le hêtre local montre que la philosophie a irrigué tout le territoire. Un dossier Leader a été déposé en 2015 sur l'ensemble de la filière forêt-bois, ce qui a permis de financer les actions d'une charte forestière à hauteur de 1,2 millions € sur la période 2017-2020.

Étant donné le **rôle de prescription** que les **architectes** détiennent auprès des collectivités, M. Rémy juge nécessaire de **renforcer la communication vers cette cible**, notamment pour encourager



l'utilisation du hêtre en construction.

La filière du bois fait face à des paradoxes, comme le souligne **M. Philippe Eymard**, ingénieur forestier, vice-président de la communauté d'agglomération d'Épinal chargé des pôles d'activités économiques Bois et Image/numérique. Alors que l'utilisation de bois dans la construction n'a jamais été aussi importante, force est de constater que les débouchés des scieries et la commercialisation du bois des communes forestières n'ont

jamais été aussi complexes. Le fonctionnement en circuit court nécessite de chercher des solutions qui permettent de conjuguer les propositions de produits commercialisables de communes forestières et les possibilités de transformation des scieries.

En 2011, alors qu'il était traditionnellement fortement utilisé, le hêtre était démodé dans le secteur de l'ameublement et se retrouvait employé uniquement sur le marché de la caisse. Le **hêtre** est une essence qui a besoin d'une **sylviculture dynamique pour conserver sa qualité**. Or, en restant en forêt par absence de marchés, sa qualité s'amoindrissait. À cela s'ajoutait une autre contrainte : les professionnels (scieurs, charpentiers) n'étaient pas convaincus de la possibilité d'utiliser le hêtre en construction. Une dizaine d'années a été nécessaire pour que cette essence finisse par être caractérisée pour une utilisation en structure.

En plus de la marque « *Terres de Hêtre* », une démarche de charte forestière de territoire a été enclenchée. En 2011, après avoir été retenue comme pôle d'excellence rural sur la valorisation du hêtre, la marque a reçu 1,4 millions € de fonds d'État pour travailler sur trois projets d'investissements majeurs :

- tout d'abord la création d'une couveuse d'entreprises ;
- ensuite la construction d'un bâtiment de  $1\,500\,\mathrm{m}^2$  avec une structure en hêtre par une communauté de communes, ce qui a donné de la visibilité et montré l'investissement du territoire dans le développement d'un produit nouveau ;
- enfin, des « woodies » (petits chalets d'hébergement de loisirs) ont été construits et installés près du plan d'eau de la commune de Xertigny pour prouver que le hêtre peut se développer avec de nouveaux usages.

Le hêtre est une essence qui diffère du châtaignier pour deux raisons : la première tient aux volumes avec 80 000 m³ de hêtre mobilisables. Ensuite, l'approche était très locale, car le projet a été pris en main par les élus et le territoire. Cette implication a eu une incidence forte : elle a permis de pousser la démarche et de construire des bâtiments en poutres de hêtre lamellé-collé. Dans cet esprit, de plus en plus de communes signent des **contrats d'approvisionnement avec l'ONF** afin de mettre le bois de leurs forêts à disposition des scieries.

Les élus sont motivés pour soutenir ces démarches car la mise en place d'une l'économie locale permet d'avoir une meilleure maîtrise des circuits et d'obtenir des prix plus intéressants. Sur le département des Vosges, 80% de la forêt est publique. L'ONF, le CRPF et la Chambre d'Agriculture ont fait partie intégrante du projet dès le départ, et les pratiques des professionnels ont considérablement évolué.

Il est nécessaire d'associer différents outils et démarches. L'ONF a réalisé plusieurs études via des financements Leader ou CFT. L'office lance et accompagne des projets, et s'ouvre à la modification des états d'assiette des différentes communes. Au sein du CRPF et de la Chambre d'Agriculture, tout le monde a pris conscience qu'il fallait mener un travail de communication auprès des propriétaires de petites surfaces.

Enfin, **les usages ne doivent pas être mis en opposition** et les volumes doivent permettre de répondre à chacun. En offrant la possibilité de maîtriser et de choisir les orientations économiques, le bois joue ainsi un véritable rôle de développement économique.



La concurrence avec d'autres matériaux comme l'aluminium est forte. Les acheteurs publics disposent d'un vrai pouvoir pour orienter le marché en intégrant des clauses favorisant le bois local dans les cahiers des charges. Il est nécessaire, en parallèle, de sensibiliser les architectes.

Avec le développement du bois énergie, l'avenir du « piquet châtaignier » est source d'inquiétude même si les marchés et les débouchés restent importants, notamment dans la Drôme. Il faut donc rester prudent par rapport à ce qui a été mis en place dans d'autres régions et ne pas reproduire à l'identique des dispositifs qui ne seraient pas adaptés à la situation locale. La collaboration entre les territoires est à privilégier, sans forcément dupliquer les actions. En outre, on constate de plus en plus de dépérissements et une réflexion active doit être engagée concernant une ou des essence(s) de substitution.

## Les 6 éléments clés à retenir pour favoriser les circuits courts des feuillus

- Améliorer la qualité des peuplements (sylviculture adaptée, sensibilisation des petits propriétaires) et anticiper le renouvèlement de la ressource dans les cas de dépérissements.
- Informer les publics (élus, riverains, touristes) pour mieux faire accepter l'exploitation forestière
- Innover et développer de nouveaux systèmes constructifs et usages, comme l'utilisation du châtaignier en lamellé-collé, en complément des marchés existants.
- Sensibiliser les prescripteurs (architectes et acteurs de la commande publique).
- Communiquer sur les essences pour revaloriser leur image et présenter leurs avantages (à titre d'exemple : via un site Internet dédié de type www.le-chataignier.fr ou via une marque de type « Terres de Hêtre »).
- Envisager un projet de territoire associant les collectivités territoriales et les acteurs locaux.

## DEUXIÈME TABLE RONDE Gros bois et sapins : mal aimés... et pourtant !

En préambule, **M. Jean-Luc Martin**, directeur de l'agence Drôme-Ardèche de l'ONF, indique que le gros bois se définit par un diamètre de 50-65 cm tandis que les diamètres des très gros bois dépassent les 65 cm.

Les chiffres qu'il présente doivent être pris avec précaution car il manque des points d'inventaire de l'IGN sur la ressource en sapins en Drôme-Ardèche.

Le sapin est une espèce montagnarde qui apprécie les conditions des stations fraîches, mais qui peut également s'installer dans les stations sèches. En Drôme-Ardèche, son capital sur pied est plus faible que les moyennes régionale et nationale. Sur les 120 000 / 125 000 hectares gérés en forêt publique, 18 000 hectares sont des forêts à sapins dominants, ce qui représente 18% de la surface boisée, 28% de la surface exploitable et 33% de la récolte. En forêt publique, peu de sapinières sont non exploitables et les forêts sont relativement productives. Du fait de sa capacité à s'installer dans de nombreuses zones, y compris celles potentiellement menacées par le changement climatique, la surface du sapin est en extension.

Les 12 000 points d'inventaire réalisés sur les 37 forêts importantes (17 000 hectares) fournissent une vision assez claire. Le capital sur pied est faible au regard des guides de sylviculture, mais la recapitalisation se révèle complexe. Même si certaines zones de forêts publiques pourraient être plus exploitées, les chiffres ne correspondent pas à la croissance des volumes à mobiliser spécifiés dans les programmes nationaux, régionaux ou dans le contrat État/ONF.

Le mode de traitement dominant du sapin est **la futaie irrégulière/jardinée** (90%). Cela implique que les renouvellements ne sont pas réalisés par grande surface, que le travail est toujours effectué sur un mélange d'essences (hêtres/sapins) et que des tiges de tous âges sont maintenues sur les parcelles. Ces éléments garantissent la **forte résilience** dont la forêt a besoin dans des zones de climat rude. Le système de gestion de la futaie irrégulière est économe en travaux car la sylviculture, qui a toujours été orientée vers les gros bois, se réalise uniquement par le biais des coupes. Sauf si le forestier doit laisser quelques arbres destinés à améliorer la biodiversité, le diamètre maximum d'exploitation préconisé par les guides de sylviculture dans les zones de montagne est de 65 cm.

Le pourcentage de gros bois dans une futaie irrégulière doit être de 40-60%. Que ce soit en forêt publique ou privée, la sylviculture par les coupes présente un risque, celui de retarder la sylviculture en cas de mévente des bois. En futaie irrégulière/jardinée, le martelage doit proposer de beaux bois aussi bien à l'industrie qu'aux scieurs, mais le travail de sélection en amont peut amener à proposer des arbres de qualité moindre et donc à pénaliser les coupes.

Contrairement à d'autres bassins d'approvisionnement, **le sapin local est de qualité moyenne**. De plus, les demandes de contrats d'approvisionnement de l'aval, qui permettraient de sélectionner des qualités plus conformes à la demande, sont très faibles.

**La commercialisation du sapin se heurte également à plusieurs obstacles** : les reboisements des années 1960-90 en douglas et en épicéa répondent mieux à la demande de l'aval et entraînent une



M. Plerre CHAPSAL

**désaffection du sapin**. Certaines pentes et reliefs ne sont pas adaptés à l'exploitation mécanisée à moindre coût. En outre, la concentration des unités de transformation se traduit par un éloignement de la ressource et induit un désintérêt pour les lots difficiles. Enfin, avec les mesures prises pour protéger le réseau routier, qui sont parfaitement compréhensibles, le transport des bois n'est pas facilité. Et **aux difficultés de commercialisation s'ajoutent celles de sa transformation** : humidité, difficulté à raboter, coloration qui ne répond pas aux besoins de la clientèle finale.

D'autres problématiques sont propres aux très gros bois dont la proportion dans les coupes est de 41%, ce qui correspond à la structure des peuplements. Ce très gros bois n'est attractif ni pour l'industrie aval ni pour les scieurs qui ne possèdent pas les outils adaptés. De manière générale, **l'attractivité du sapin est limitée**. Des améliorations peuvent toutefois émerger en conjuguant les efforts de l'ensemble des partenaires : les propriétaires peuvent **adapter leurs pratiques** pour suivre **l'effort de résorption des gros bois et adapter des guides de sylviculture** ; l'industrie est invitée à valoriser la ressource existante en local ; l'interprofession forêt-bois peut agir pour répartir la valeur ajoutée entre l'amont et l'aval.

**M. René Sabatier** explique que la gestion des forêts privées se distingue par son relatif manque de rigueur. L'introduction du sapin, qui était encore récemment l'essence noble, notamment sous le pin sylvestre, a conduit à l'installation du sapin à des altitudes inadaptées.

Le retard rencontré actuellement dans les coupes contribue à créer un déséquilibre et à augmenter la présence de gros bois. Ce retard amène également à générer des difficultés pour la régénération naturelle, avec au final souvent la transformation des peuplements par des plantations. Outre le calibre, il insiste sur le fait que ce sont avant tout les gros diamètres de qualité médiocre, quelle que soit l'essence, les arbres noueux ou tordus qui rencontrent des difficultés pour la mise en vente. Souvent, dans un premier temps, la récolte est différée pour au final risquer de ne pas être vendue. L'industrie ne dispose pas de l'équipement adéquat pour les transformer et les débouchés se sont amenuisés (charpente traditionnelle, bois destiné au coffrage, etc.). Ainsi, la qualité est un facteur primordial : les bois de belle qualité trouvent des acquéreurs.

**Mme Anaïs Laffont**, chargée de mission FIBRA Auvergne-Rhône-Alpes, rappelle que la mission de l'interprofession de la filière forêt-bois est de fédérer les acteurs, de coordonner les actions pour promouvoir la filière et de favoriser la montée en compétences. Elle précise que selon l'IGN, les gros bois possèdent un diamètre de 47 cm, tandis que les très gros bois ont des diamètres dépassant les 67 cm.

Depuis plusieurs années, les détenteurs de la ressource, les transformateurs et les institutions se sont réunis dans un groupe de travail consacré à l'approvisionnement bois rond afin de lever les freins à la mobilisation du bois et à l'approvisionnement des entreprises en bois local. De plus, dans le

cadre du programme interprofessionnel initié sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, des actions seront déployées pour valoriser les gros bois et l'essence sapin de l'amont à l'aval. Par ailleurs, l'intensification du développement, de l'innovation et de la communication permettra de monter en compétences et de faire connaître les nouveaux débouchés et produits.

L'étude réalisée par le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) Bois sur les débouchés des gros bois et très gros bois de Midi-Pyrénées en sapin, douglas et hêtre, a apporté des éléments de réponse sur la rentabilité obtenue par quatre techniques différentes de sciage en fonction du diamètre des bois. Sur le territoire régional, même si les scieries disposent de l'outil adapté à la transformation des gros bois, les capacités d'absorption des volumes de la ressource s'avèrent limitées.

### La coordination de l'ensemble des acteurs doit permettre de lever les freins, d'apporter de la valeur ajoutée et de faire connaître les savoir-faire locaux auprès des consommateurs.

Issu d'une famille de scieurs depuis six générations, **M. Patrick Désormeaux**, président de FIBOIS Ardèche Drôme, souligne l'importance du diamètre des bois pour les scieurs de charpente traditionnelle. Les bois dont le diamètre est de 70-80 cm ont un intérêt moindre car ils présentent des défauts intérieurs et sont moins rentables.

L'adéquation entre la technique de sciage et le diamètre des bois est un élément crucial dans l'amélioration de la rentabilité. L'étude CRITT Bois a permis de démontrer l'importance de disposer d'une technique de sciage appropriée aux différents diamètres. Par exemple, si du petit bois et du moyen bois sont sciés avec une scie à ruban, la rentabilité baisse. Par ailleurs, le sciage canter circulaire, qui permet d'absorber des volumes conséquents, est destiné aux petits et moyens bois. Ainsi, la combinaison de ces deux techniques permettrait aux scieurs d'améliorer leur productivité. Pour autant, cela nécessite des investissements importants et cette option, en augmentant le volume de sciage, implique de trouver les marchés correspondants.

L'implication et la connaissance du consommateur, qu'il soit celui de la deuxième transformation ou qu'il soit le client final - sont des éléments déterminants pour réussir à proposer de nouveaux produits et in fine, à valoriser la filière. Il s'agit également de comprendre les raisons pour lesquelles les négociants en bois se sont éloignés des circuits courts afin qu'ils privilégient à nouveau l'approvisionnement le plus proche possible.

Dans l'ensemble, l'étude qui a été menée sur les bois massifs contrecollés en sapin s'est révélée positive. Toutefois, une attention particulière doit être portée sur le séchage qui demeure complexe pour cette essence.

**M. François-Xavier Nicot** est adjoint au directeur territorial de l'ONF Auvergne-Rhône-Alpes qui emploie 1 300 collaborateurs et gère 595 000 hectares de forêts domaniales ou appartenant à des communes forestières.

Il précise que 1 200 000 m³ de bois d'essences diverses, principalement de forêts de montagne, sont mobilisés chaque année. Il existe un écart entre la définition des catégories de diamètres permettant d'organiser la répartition des tiges au sein du peuplement forestier et le type d'arbres valorisables et commercialisables pour le forestier. Ainsi, le forestier doit organiser son peuplement en prenant en compte les diamètres qui posent des problèmes pour la transformation chez le scieur. La conservation de quelques tiges de ce que le forestier caractérise de « très très gros bois » (70-80 cm) est fondamentale au peuplement forestier et s'intègre dans la catégorie des services écosystémiques.

Un lien doit être établi entre la ressource, la manière dont le sylviculteur l'a préparée, l'usage et la transformation possible. Pour cela, la relation commerciale entre le producteur et le transformateur doit évoluer en proposant une palette diversifiée de méthodes possiblement créatrices de valeur pour les deux parties. Les communes forestières incitent les producteurs à proposer des bois abattus, triés et parfois même billonnés.

La difficulté d'accéder à la ressource dans la région conduit à la recherche d'innovations techniques telles que le transport par dirigeable. Cette technique de transport doux, promue par l'ensemble des ministères concernés, s'intègre en outre dans le plan de réindustrialisation de la France. Alors que les capacités technologiques du dirigeable sont étudiées dans les hangars d'Airbus à Toulouse, en local, les forestiers et les transformateurs de la Drôme et de l'Ardèche doivent étudier de concert les différentes opportunités qui seraient ouvertes si ce mode de transport était adopté. Quoi qu'il advienne, cette étude a le mérite de mettre tous les acteurs de la filière devant un scénario de rupture impliquant une évolution de paradigme et préparant l'avenir de la filière : c'est une occasion pour que chaque acteur change ses pré-requis et ses certitudes. La filière est historique, il est important qu'elle associe sa culture à l'innovation. Il ne faut ni tendre vers le modèle des parcs nationaux américains, ni se rapprocher du modèle d'industrialisation massive observé dans les forêts scandinaves.

Il convient d'assurer aux transformateurs que les réalités de leur métier sont prises en compte par les sylviculteurs. De plus, les **problématiques des très gros bois et du changement climatique** nécessitent d'apporter de la souplesse à la sylviculture. Pour que les efforts des producteurs soient coordonnés avec ceux des transformateurs, il est important de développer la confiance

et de **partager la valeur ajoutée** lors du transfert de la ressource dans une logique de filière. Ainsi, c'est grâce aux travaux de la **recherche fondamentale** et à l'écoute des transformateurs que le forestier fera évoluer la sylviculture.

M. Nicolas Stach, responsable du pôle compétitivité de la filière bois de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, offre son regard sur l'évolution de la filière forêtbois. Elle doit relever de nouveaux défis et intégrer de nouvelles opportunités: la transition énergétique pour la construction bois, l'isolation et la rénovation; le bois énergie. Pour en tirer profit, il faut expérimenter et évoluer. La ressource forestière régionale pourra



alors être valorisée au mieux et offrir une richesse environnementale et économique. C'est l'objet du prochain programme régional forêt-bois qui est en préparation avec la Région et l'ensemble des partenaires de la filière et des collectivités territoriales.

La qualité, la dimension et les usages du bois sont des notions étroitement liées. En effet, les gros bois ou les très gros bois perdent de leur qualité lorsqu'ils présentent des défauts tels que les nœuds.

Il est important que les **financements soient assurés**. Les programmes de développement rural Auvergne et Rhône-Alpes, pilotés par la Région et cofinancés par des fonds européens, la Région, l'État et les Départements, proposent des aides aux investissements aux entreprises de la première transformation du bois. Ces aides seront poursuivies dans cadre du Programme Régional du Bois et de la Forêt (PRBF).

Ces **investissements** doivent être orientés sur l'avenir afin de pouvoir **transformer les gros bois de façon compétitive.** Le PRBF sera également l'occasion de dresser un état des lieux des capacités régionales de sciage pour s'assurer à la fois de la capacité à transformer les gros bois et pour identifier les besoins d'investissement particuliers.

Face aux difficultés, l'**innovation** est une composante essentielle qui doit être incorporée à toutes les étapes de la filière, de la sylviculture à la commercialisation des produits finis en passant par l'exploitation forestière et la transformation du bois. Le renforcement de l'innovation sur les méthodes, les procédés et les technologies, mais aussi sur les relations commerciales entre les acteurs jusqu'au design et au marketing, permettra à la filière de contribuer à la richesse des territoires, de créer de l'emploi et de la valeur ajoutée, et de s'imposer comme filière d'avenir.

Pour redonner au sapin la place qu'il mérite, son image doit être revalorisée et certaines difficultés techniques vont devoir être levées. La moitié du volume sur pied de sapins au niveau national se situe dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Aussi, tous les acteurs doivent contribuer à créer une richesse régionale autour du sapin afin de l'ériger au rang d'essence emblématique.

## Echanges avec la salle

Le développement du transport par dirigeable suscite des interrogations. En tout état de cause, les forêts de montagne ne doivent pas devenir des sanctuaires et l'ONF promeut un modèle de gestion multifonctionnelle.

Il est précisé que les essais de production de carrelet contre-collé pour la menuiserie, avec des essences locales dont du pin (maritime et sylvestre), ont permis de montrer la faisabilité technique d'en produire avec les essences de Drôme-Ardèche. Toutefois, même si une demande des menuisiers est identifiée, il manque à ce jour un porteur de projet pour étudier la création d'un site de production.

Il faut trouver une solution collective, travailler sur les gros bois avant qu'ils ne deviennent des très gros bois et accompagner les propriétaires forestiers privés. Le sapin mené en futaie irrégulière sur le secteur montagne ardéchoise permet de mieux résister au changement climatique.

## Les 6 éléments clés à retenir pour favoriser les circuits courts des gros bois et des sapins

- Améliorer la qualité des sapinières, résorber une partie du stock de très gros et gros bois, par une sylviculture adaptée intégrant la problématique du changement climatique (accompagnement des forestiers privés à prévoir).
- Expérimenter et innover sur l'ensemble des opérations de la filière : sylviculture, exploitation, transformation, transports, produits, commercialisation.
- Investir dans des nouvelles techniques de transformation pour améliorer la productivité sur les gros et très gros bois...et pour in fine mieux répondre à la demande locale.
- Intégrer les nouveaux défis et les nouvelles opportunités liés à la transition énergétique (bois énergie, isolation, construction, etc.).
- Mobiliser des financements publics impliquant tous les échelons (collectivités locales à Europe).
- Revaloriser l'image du sapin, communiquer sur les nouveaux débouchés et produits.



## Atelier n°1

## S'adapter et anticiper les débouchés : l'essence du circuit court ?

**Animateur : M. Boris Boucher,** directeur de l'interprofession Fibois Ardèche-Drôme.

Rapporteur: M. Luc Bouvarel, directeur général de Fransylva.

Intervenants : Mme Marion Davezies, chargée de mission à l'ONF ; M. Vincent Garaud, expert

forestier ; M. Lionel Piet, directeur général de la coopérative COFORET.

**Participants** : une quarantaine de personnes comprenant des propriétaires, des gestionnaires, des exploitants forestiers, des scieurs, des responsables de centres de formation, des représentants d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI).

**Enjeux** : rôle et actions à mener pour et par l'amont (propriétaires publics ou privés) afin de mieux alimenter la filière.

Les participants se sont interrogés sur l'application de la notion de circuit court et sur le rôle des regroupements de propriétaires privés, un processus observé sur les deux départements.

Via des Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF), les propriétaires privés mettent en place la gestion des parcelles appartenant à chacun. Cela se concrétise par un Plan Simple de Gestion (PSG) concerté qui définit et programme les opérations à venir sur une période de 15 à 20 ans. Le périmètre des ASLGF pouvant en revanche se révéler trop étendu, il convient de rester sur un nombre limité de communes. Les clés de réussite d'une ASLGF sont un conseil syndical dynamique, la gestion par un expert et un accompagnement technique.

La notion de programmation est prise en compte dans la réponse à la demande de circuits courts, avec le séquençage suivant :

- l'animation permet le regroupement ;
- le regroupement permet la gestion;
- la gestion permet la mobilisation ;
- la mobilisation, couplée à la programmation, permet la massification et la réponse à la demande.

Dans le cadre du Programme National Forêt Bois, une expérimentation est conduite en Rhône-Alpes sur la gestion coordonnée entre forêt communale et forêt privée pour trouver des solutions en termes d'exploitation et de commercialisation. 5 scénarios de mutualisation plus ou moins poussée ont été identifiés et 9 chantiers « publics/privés » sont en cours d'identification.



De nombreuses petites parcelles non concernées par des documents de gestion pourraient faire l'objet d'opérations foncières. L'ONF travaille ainsi à la remise en gestion de petites parcelles de forêts publiques ne relevant pas du régime forestier.

Le document de gestion demeure l'outil fondamental pour gérer puis mobiliser. L'importance est la « durabilité » : il ne faut pas uniquement penser en termes de volume, mais penser aussi à la planification à long terme et à une gestion durable.

Dans le rôle que l'amont peut jouer pour mieux satisfaire l'approvisionnement de l'aval, une meilleure connaissance de la qualité et de la quantité de ressources est un facteur important. Pour cela, il semble opportun de commencer par valoriser les informations déjà contenues dans les documents de gestion : aménagement en forêt publique ; Plan Simple de Gestion (PSG) et Règlement Type de Gestion (RTG) en forêt privée. De façon expérimentale, ces données pourraient être mises en cohérence à l'échelle d'un massif, pour mieux évaluer dans le temps la disponibilité des ressources et envisager une exploitation et une mobilisation concertées. Ces résultats pourraient être ensuite comparés à la demande de l'aval pour fournir des indications claires sur les approvisionnements potentiels en quantité et qualité.

Ces informations seraient complétées par des travaux décrivant la ressource dans les espaces interstitiels des documents de gestion car les données fournies à ce jour par l'IGN ne sont pas assez précises à l'échelle des massifs ou des bassins d'approvisionnement. L'utilisation du LiDAR en forêt et de la photo-interprétation sont des méthodologies innovantes pour un coût réduit (aux alentours de  $3 \in \text{par}$  hectare). L'appui des Départements et des Régions serait alors nécessaire.

Enfin, le renouvellement des forêts est un sujet préoccupant car le taux de renouvellement n'est pas suffisant. Cela s'explique par un délaissement de la gestion forestière privée en raison d'un coût trop élevé de gestion et d'entretien des forêts par rapport aux revenus qu'elles dégagent. Là encore, le regroupement des propriétaires et des forêts (publiques et privés) via un document de gestion ressort nécessaire.

Au final, les participants ont souligné l'importance d'intégrer la forêt en tant qu'espace de production, de biodiversité et d'usage dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme - PLU - et Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT -) et dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en cours de construction.



## Pistes d'actions

- **Développer des outils** permettant une meilleure connaissance préalable et commune de la ressource mobilisable, tous propriétaires confondus et par massifs : inventaires détaillés utilisant les nouvelles technologies ; mise en cohérence des documents de gestion et de leurs données.
- Massifier pour mieux exploiter et vendre ; pour ce faire, s'organiser sur la durée :
  - en soutenant les démarches de regroupement et la mise en œuvre des documents de gestion durable ;
  - en expérimentant la gestion concertée forêt privée / forêt publique ainsi que des opérations d'exploitation et de commercialisation groupées « public/privé » ;
  - en définissant via les ASLGF des massifs cohérents et en se fédérant autour de quelques communes, voire d'un EPCI.
- Développer la contractualisation.



## Atelier n°2

## Vendre plus de bois local (en local!): la réalité du circuit court?

**Animateur : M. Pascal Marchaison**, directeur du centre de formation professionnelle forestière (CRPF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme.

**Rapporteur : M. Antonin Delisle**, chef du service développement agricole, agroalimentaire et bois à la direction économie emploi insertion au Conseil départemental de la Drôme.

**Intervenants : M. Olivier Chovet**, gérant de la Sarl La Fabrique ; **M. Pascal Michelard**, scierie Michelard ; **M. Jean-Luc Vallet**, gérant de la scierie Vallet Frères.

**Participants** : une quarantaine de personnes (propriétaires forestiers, associations de propriétaires, structures de la filière, scieurs, etc.).

**Enjeux** : rôle et actions à mener par la filière, de l'amont à l'aval, pour une meilleure transformation et valorisation locale de la ressource.

**M. Antonin Delisle**, chef du service développement agricole, agroalimentaire et bois à la direction économie emploi insertion au Conseil départemental de la Drôme, restitue les travaux et indique qu'une quarantaine de personnes ont participé à l'atelier : des entreprises, des propriétaires forestiers et des associations de propriétaires.

Les circuits courts présentent l'avantage d'offrir un marché adapté à sa ressource qui capte la valeur ajoutée sur les produits finaux vendus. En revanche, les entrepreneurs ont indiqué ne pas être réfractaires à la captation et à la vente de la ressource locale à des marchés d'autres régions, voire à l'export. Les entreprises de la filière sont donc favorables à l'utilisation du bois local sans pour autant se restreindre à un seul approvisionnement Drôme-Ardèche.

Les témoins ont confirmé que le circuit court était une vraie démarche d'entreprise dans laquelle il fallait s'ancrer sur du long terme pour produire des résultats. La force de l'entreprise Vallet, qui est d'utiliser presque exclusivement du châtaignier et du robinier local, devient un problème lorsque l'accès aux ressources est rendu plus difficile en raison de l'impact du changement climatique et de



M. Pascal MARCHAISON, M. Jean-Luc VALLET,

M. Pascal MICHELARD, M. Olivier CHOVET

la concurrence du bois énergie dans des massifs déjà exploités à 100%. Le tri des bois devient alors un élément majeur afin que chaque professionnel de la filière puisse couvrir ses besoins en fonction de sa spécialité et bénéficier de la ressource forestière locale.

La scierie Michelard, quant à elle, a réalisé qu'elle deviendrait plus solide en changeant sa logique d'entreprise : elle scie désormais des bois provenant de l'Ardèche et du Vercors. En parallèle, elle a créé une activité de négoce et s'adresse ainsi directement aux particuliers. Par ce biais, elle a développé son activité de débit sur liste. Enfin, La Fabrique a aussi opté pour une logique de repositionnement en choisissant un approvisionnement local et en misant sur la qualité des bois et de ses prestations. L'exemple du projet de magasin Bio qui va être réalisé entièrement en bois à Saint-Jean-en-Royans, en lien avec la scierie Blanc située à moins de 50 km du projet, démontre qu'utiliser du bois local pour des projets d'envergure est possible. Les entreprises locales ont aussi des savoir-faire et du potentiel pour cela. Le recours au bois local est une démarche à intégrer au fil du temps et devrait devenir naturel.

Ces trois exemples ont conduit à échanger sur plusieurs sujets : le conseil et de l'accompagnement des propriétaires forestiers en matière de gestion, de qualité des bois, de vente et de certification ; l'achat public avec d'une part la capacité des entreprises locales à fournir des réponses et d'autre part l'adaptation des marchés proposés par les collectivités territoriales pour permettre à des entreprises locales de se positionner.



### Pistes d'actions

- Accorder du temps à l'étape de tri des bois afin de maximiser les qualités et adapter chaque type de bois aux usages.
- Accompagner les entreprises pour qu'elles puissent s'adapter et se moderniser, à l'instar de la scierie Michelard qui a acquis un séchoir afin de répondre à des demandes précises, et s'ouvrir ainsi à d'autres marchés.
- Améliorer le contact entre les professionnels, les bureaux d'études et les commanditaires publics pour garantir la compatibilité entre la demande des prescripteurs et les capacités locales.
- Favoriser la montée en qualité des professionnels de la filière grâce aux certifications à condition de les choisir judicieusement et de ne pas les démultiplier.
- Apporter un service le plus complet possible aux clients. Par exemple, «*Rénov'Bois* », qui regroupe des entreprises de Drôme et d'Ardèche (de l'architecte aux scieurs et charpentiers), propose aux particuliers un projet clé en mains en bois local pour l'extension ou la rénovation de maisons individuelles.
- Communiquer davantage entre l'amont et l'aval et entre professionnels de la filière, et sensibiliser les consommateurs potentiels de produits bois par des offres innovantes et différenciantes tout en mettant en avant l'argument du circuit-court, de l'empreinte carbone, et du bois local.



## Atelier n°3

## L'implication locale : le moteur du circuit court ?

**Animateur : M. Renaud Vincent**, chargé de mission au syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement de l'Ardèche.

**Rapporteur : Mme Maryline Fournier**, responsable territoriale Drôme-Ardèche pour l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes.

Intervenant : M. Pierre Paccard, chargé de mission au Parc Naturel Régional des Bauges.

**Participants :** une quarantaine de personnes (élus, chargé de mission de collectivités, structure d'appui aux collectivité, association de développement local).

**Enjeux :** rôle et actions des acteurs publics locaux pour impulser et accompagner de nouvelles dynamiques en faveur de la filière locale.

Monsieur Paccard présente un projet de « déclaration d'intérêt général » pour créer des dessertes. Pour les participants, il s'agit d'un outil intéressant, facile à mettre en œuvre dans des délais relativement courts. En organisant et maîtrisant mieux ces dessertes, on évite l'anarchie et les voiries publiques (communales et départementales) sont soulagées. La mise en place d'une structure, par exemple un parc naturel régional ou une structure intercommunale, peut accompagner efficacement les collectivités dans ce type de démarche.

Les participants ont ensuite échangé sur la prescription du bois local dans la construction publique. Dans un premier temps, un effort d'information doit être porté auprès des architectes et des

collectivités. La sensibilisation des architectes à ce matériau pourrait avoir lieu, par exemple, au cours de leur cursus scolaire. Dans un second temps, qu'elles soient propriétaires ou non de forêts, les collectivités doivent se sentir concernées par l'utilisation du bois local. Le rôle du grand public est également primordial : il faut lui donner envie de construire en bois local.

L'accompagnement des collectivités est donc un élément clé. Techniquement, elles peuvent être mises en relation avec les entreprises du territoire et bénéficier d'un soutien financier tel que le bonus bois proposé par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) du Puy-





de-Dôme. Le partage et des retours d'expérience sur des projets déjà existants pourraient aussi inciter les élus. De plus, les certifications sont des outils qui permettent de les accompagner vers la prescription de bois local dans la commande publique. Sur ce sujet, les associations « Bois des Alpes » et « Bois des territoires Massif Central » œuvrent aux équivalences entre Ardèche et Drôme pour faciliter l'intégration des bois issus de nos massifs et des entreprises locales dans les marchés publics.

Enfin, les participants échangent sur les leviers à la disposition des collectivités pour inciter les particuliers à utiliser du bois local en construction. Les documents d'urbanisme pourraient prendre en compte l'utilisation du bois, tandis que les chartes paysagères pourraient préconiser l'utilisation de certains matériaux.



## Pistes d'actions

- **Promouvoir l'usage du bois** auprès du grand public et des collectivités.
- **Orienter la commande publique vers l'utilisation du bois local** via des outils financiers et techniques (label, marque) et un accompagnement des collectivités dans l'usage et l'appropriation du bois.
- **Etudier la mise en place de DIG** sur les projets de création de desserte bloqués et plus largement, s'interroger sur l'opportunité de posséder sur le territoire une ingénierie en capacité de soutenir une collectivité sur ce type de démarche et sur l'utilisation du bois.
- **Adapter les règles d'urbanisme** pour faciliter l'utilisation du bois dans la construction (SCoT, PLU, Chartes paysagères, etc.).

## Conclusions et synthèse

**M. Patrick Désormeaux** remercie les participants pour leur présence et les Départements pour leur soutien au quotidien. Pour lui, cette journée montre l'intérêt de réunir l'ensemble de la filière.

De nombreux éléments relevés sont cruciaux pour l'avenir et peuvent être intégrés comme objectifs dans les nouveaux plans forêt-bois préparés par les Départements.

**Mme Bernadette Roche** remercie FIBOIS pour sa collaboration dans l'organisation des assises et les participants pour leur présence. Cette journée, dont elle salue le succès, permet de faire apparaître le manque de communication dont souffre la filière. Pour pallier cet écueil, un travail d'information doit être mené aussi bien auprès des politiques que du grand public. Le caractère privé des forêts de la Drôme et de l'Ardèche entraîne une absence de maîtrise de la ressource. Les propriétaires privés, qui jouent un rôle crucial pour l'avenir de la filière, sont invités à devenir des gestionnaires actifs. Les conclusions de cette journée doivent être reprises pour porter une politique tournée vers l'avenir de la filière.

**M. Christian Morin** remercie à son tour les participants et les organisateurs de ces 4èmes assises. L'accueil favorable que reçoivent les politiques des Départements est un encouragement à les poursuivre. C'est en se rapprochant du terrain que les grands centres d'intérêt émergent car ils permettent d'orienter avec plus de justesse les politiques vers les attentes de chacun. Pour l'avenir de la filière, il est important que la communication, mais aussi la connaissance de la richesse locale du bois de la Drôme et de l'Ardèche soient améliorées. Les consommateurs sont les premiers prescripteurs et leur implication est nécessaire. Les propriétaires forestiers publics et privés doivent être encore plus attentifs à la gestion de leurs forêts. Pour pallier les difficultés de sourcing évoquées par les acheteurs, un échange constant doit être organisé entre les acteurs de l'amont et de l'aval. Dans l'optique de développer la filière bois, les politiques restent à l'écoute des professionnels : la dynamique qu'elles apportent sera à la hauteur de la demande et de l'énergie consacrée par les entreprises à la filière forêt-bois.

- **M. Pierre Chapsal**, directeur associé du cabinet Horizon Public Conseils et maître de conférences associé à l'université Jean Moulin Lyon 3, tire quatre enseignements de l'ensemble des interventions, tables rondes et ateliers.
- 1. Il existe un consensus sur le déficit de visibilité et de communication dont souffre la filière alors que les besoins et les débouchés sont bien réels. Le renforcement de l'information des professionnels (architectes, prescripteurs, distributeurs) est une nécessité absolue. En parallèle, un effort de pédagogie et de sensibilisation doit être porté en direction du grand public et des consommateurs finaux qui sont décisifs pour orienter les marchés.
- 2. La commande publique constitue un levier majeur pour stimuler la demande et consolider l'ensemble de la filière. La réalisation de bâtiments exemplaires en différents points du territoire doit être sérieusement envisagée pour servir de démonstrateurs, présenter les innovations, offrir l'occasion de mener des chantiers où les professionnels pourront à la fois acquérir de nouveaux savoir-faire et valoriser leurs compétences. Dans le même temps, les décideurs publics doivent inclure dans leurs cahiers des charges des clauses en adéquation avec les spécificités de l'offre locale. Les dispositions juridiques le permettent, l'enjeu est de passer de l'intention à l'action.
- 3. L'innovation est un facteur clé de succès et un créateur de valeur ajoutée. Les plans et programmes d'aides à l'investissement sont à cet égard utiles car ils offrent souvent aux entreprises la garantie d'un retour sur investissement compatible avec leur modèle économique. Avec le développement de la bio-économie, le secteur bois/forêt est prometteur car il est l'un des rares à répondre à tous les champs de développement tels que les biomatériaux, l'énergie biomasse ou encore les services écosystémiques.

4. Le bois et la forêt sont des piliers structurants pour élaborer et mettre en œuvre de véritables projets de territoires. Leur impact économique, social et environnemental est évident. Il ne faut pas oublier leur dimension symbolique et culturelle, liée à l'identité des espaces, aux paysages, aux traditions, aux pratiques sportives ou de loisirs. En fait, le bois et la forêt sont indissociables de notre histoire et de nos sociétés.

### Les 6 éléments clés à retenir pour favoriser les circuits courts

- Accroitre la mise en gestion durable des forêts, améliorer les peuplements pour produire du bois de qualité.
- Renforcer, coordonner les liens entre producteurs et transformateurs...à toutes les étapes (ressource, sylviculture, transformation, usages).
- Valoriser la complémentarité des différents usages (construction, énergie, etc.).
- Investir, de l'amont à l'aval, dans l'innovation technique et commerciale.
- Améliorer fortement la visibilité de la filière, des produits et des enjeux auprès des prescripteurs.
- Mobiliser la commande publique et inclure la « forêt et le bois » dans des projets de territoire duplicables.



# Clôture des assises

Que les assises soient organisées en alternance entre la Drôme et l'Ardèche confirme la volonté des deux Départements de porter, défendre et accompagner ensemble la filière forêt-bois, observe **M. Laurent Ughetto**, président du Conseil départemental de l'Ardèche.

Il rend hommage à l'implication constante des élus et des différents services qui soutiennent la filière, et remercie tous les acteurs qui ont organisé et participé à ces 4<sup>èmes</sup> assises 2017.

Par la nécessité de préserver ce patrimoine forestier et de valoriser l'utilisation de cette ressource bois en local, le développement de la filière forêt-bois ardéchoise fait partie des priorités du Département. Par ailleurs, l'usage du bois doit être fait en bonne intelligence et la filière doit être exemplaire en matière de qualifications et de respect des contraintes de construction.

Le Département de l'Ardèche poursuit son engagement. Le 3ème plan départemental forêt-bois qu'il construit pour les cinq prochaines années demeurera ambitieux, avec des moyens financiers et humains préservés, permettant de conduire une politique efficace en faveur de la filière, en complémentarité d'autres structures, collectivités et tout particulièrement de la Région qui accompagne notamment les investissements des entreprises.

En s'intéressant à l'utilisation du bois local dans les bâtiments publics (bois construction, bois énergie), le Département peut également devenir un incitateur et entraîner les collectivités pour qu'elles deviennent consommatrices de bois local.

Il faut toutefois demeurer vigilant afin de préserver cette ressource pour les générations futures et donc veiller à son exploitation durable ainsi qu'à son renouvellement.



M. Laurent UGHETTO,

Mme Marie-Pierre MOUTON M. Pierre CHAPSAL

À son niveau, l'État pourrait participer au soutien financier des territoires les plus boisés. Le 11 décembre prochain, une motion sera votée à l'unanimité des conseillers départementaux de l'Ardèche. Son objectif : que les départements les plus boisés bénéficient en priorité de la taxe Carbone qui est collectée par l'État.

Enfin, le développement de la plateforme « *Bourse Foncière Forestière de* l'Ardèche » (B2F Ardèche – www.b2f.ardeche.fr) est pertinent sur le territoire de l'Ardèche qui est recouvert à 57% de forêts. En permettant de recenser et de géolocaliser avec un système d'information géographique l'ensemble des parcelles forestières disponibles à l'acquisition et à l'échange, elle contribue à la restructuration du foncier forestier et à la mise en place de politiques de mobilisation du bois plus efficaces.

Mme Marie-Pierre Mouton, présidente du Conseil départemental de la Drôme, confirme que l'alternance géographique des assises est un témoignage exemplaire du travail en synergie des Départements de la Drôme et de l'Ardèche. Elle leur permet de consolider leurs forces sur l'écologie, les paysages, l'environnement et l'économie. La collaboration des deux Départements sur plusieurs dossiers, dont la filière forêt-bois, tout en intégrant les spécificités de chaque territoire, conforte leur position de leadership régional.

L'abondance de la forêt sur les deux départements est une force qu'il faut faire valoir et exploiter afin que la filière soit reconnue comme la plus innovante et la plus compétitive. Le regain de dynamisme de la filière qui recense 3 104 emplois sur Drôme-Ardèche pour un chiffre d'affaires de 362 millions €, témoigne de cette volonté de travailler en co-construction et de partager des réflexions aussi bien en amont qu'en aval.

Pour continuer à encourager la filière, les plans bois départementaux successifs et les dispositifs d'accompagnement « *Plus Bois Collectivités* » et « *Plus Bois Entreprises* » jouent un rôle fondamental. Le Département de la Drôme attache une importance toute particulière à insuffler « l'esprit bois » dans les chantiers départementaux : le nouveau collège de Beaumont-lès-Valence, le pôle Ecotox de Rovaltain, le centre médico-social de Saint-Paul-Trois-Châteaux, les rénovations de nombreux collèges ou encore l'installation de chaufferies bois en sont des exemples significatifs. Via le dispositif « *Plus Bois collectivités* », les collectivités sont également encouragées à suivre ce chemin et à prendre conscience des bénéfices de la construction bois pour limiter le réchauffement climatique et utiliser du bois local.

Le développement et la réussite de la filière bois de demain seront possibles grâce aux circuits courts, à la modernisation des entreprises, à l'innovation, à l'émergence de nouveaux produits en phase avec les attentes de la clientèle et à la recherche de solutions sur le morcellement des parcelles qui constitue toujours un frein à l'exploitation. En complément du nouveau plan bois de la Région, le Département de la Drôme proposera un nouveau plan forêt-bois sur 5 ans pour un montant de 3 millions  $\epsilon$  lors du vote de son budget en février 2018. Ce plan se voudra encore plus proche du terrain et plus en conformité avec le contexte forestier propre à chaque territoire, et à l'organisation territoriale. C'est la raison pour laquelle l'implication des acteurs locaux, comme les établissements publics de coopération intercommunale, et des professionnels, est souhaitée.

Ces assises permettent de dégager des pistes d'amélioration et d'entrevoir de nouveaux axes de développement. La filière forêt-bois et l'usage du bois dans la construction sont des marchés d'avenir qui répondent à des besoins et à des enjeux cruciaux pour la société. Au-delà de la valeur économique et sociale qu'elle crée, la filière forêt-bois participe à la lutte contre le réchauffement climatique et mérite l'engagement de tous les acteurs pour le bien-être des générations futures.



# Pistes d'actions proposées par les Départements

### **ARDÈCHE**

- Adoption d'un 3ème plan départemental forêt-bois sur 5 ans,
- Mise en gestion durable de la ressource, en veillant notamment à sa préservation et à son renouvellement,
- Poursuite de l'intégration du bois local dans les projets publics de construction, tout en accompagnant les dynamiques des entreprises favorisant les circuits de proximité,
- Communication sur la filière forêt-bois auprès des acteurs publics et privés.

#### DRÔME

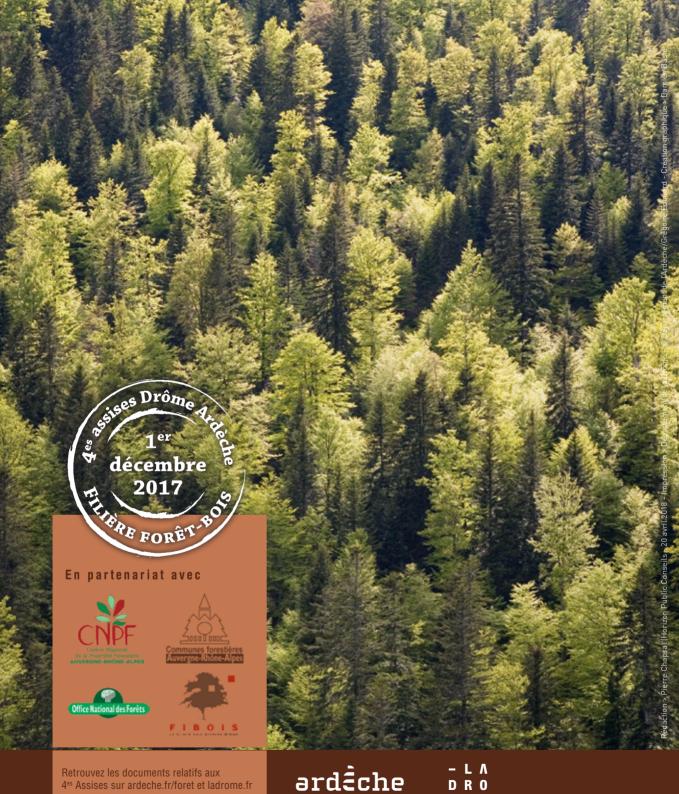
- Adoption d'un 3ème plan départemental forêt-bois sur 5 ans,
- Expérimentation de nouveaux outils pour favoriser le renouvellement de la ressource et la mobilisation des bois,
- Emergence de projets individuels ou collectifs structurants, de l'amont à l'aval de la filière,
- Communication globale autour des enjeux de la filière forêt-bois, notamment en circuit-court



#### Assises organisées par

M. Boris Boucher, directeur de FIBOIS Ardèche Drôme Mme Aude Cathala, chargée de mission forêt/filière bois à la direction des territoires du Conseil départemental de l'Ardèche M. Pierre Chapsal, directeur associé du cabinet Horizon Public Conseils, maître de conférences associé à l'université Jean Moulin Lyon 3 Mme Sandrine Lécuyer, chargée de mission Forêt-Bois à la direction économie emploi insertion du Conseil départemental de la Drôme M. Renaud Vincent, chargé de mission au syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement de l'Ardèche.

#### Rédigées par



ardêche LE DEPARTEMENT

ME - LE DÉPARTEMENT